



GRAND PRIX SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2025



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Tous joueurs, licenciés FFGolf ou d'une fédération étrangère reconnue et titulaires du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, rentrant dans les limites d'index (8.4 pour les hommes, 11.4 pour les femmes ; index effectif à la date limite d'inscription), et à jour du droit fédéral*.
- Le Grand Prix est ouvert à des joueurs autres qu'amateurs, un classement séparé sera établi pour cette catégorie de joueurs.
- Epreuve non-fumeurs.

**Les joueurs français doivent s'acquitter du « Droit de jeu fédéral » de 40 euros*

Article 2 : FORMULE DE JEU

- Stroke Play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

Article 3 : DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- Reconnaissance (une seule sur réservation) la semaine précédente.
- Samedi 10 mai 2025 : premier tour sur 18 trous.
- Dimanche 11 mai 2025 : deuxième tour sur 18 trous.

Article 4 : SERIES

- Série Messieurs : index inférieur ou égal à 8.4 Marques de départs blanches.
- Série Dames : index inférieur ou égal à 11.4 Marques de départs bleues.

Article 5 : REGLES LOCALES

- Le règlement des compétitions fédérales et règles locales seront appliqués (Hard Card)

Article 6 : Heures de départs

- Les heures de départs seront disponibles sur le site internet du golf et de la FFGolf : vendredi 9 mai 2025.

Article 7 : DROIT D'INSCRIPTION (journée reconnaissance incluse)

- 90€ pour les joueurs de plus de 25 ans
- 80€ pour les abonnés UGOLF
- 60€ pour les abonnés UGOLF Saint-Germain-Lès-Corbeil
- 65€ pour les joueurs de 18 à 25 ans (nés entre 2001 et 2006)
- 50€ pour les joueurs de moins de 18 ans (nés après 2007)

Inscriptions et règlement en ligne sur le site :

<https://my.weezevent.com/grand-prix-de-saint-germain-les-corbeil-2025>

Article 8 : DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- La date limite des inscriptions est fixée au **vendredi 25 avril 2025 à 19h00** soit 15 jours avant l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.
- L'inscription ne sera validée qu'à réception des frais d'engagement ; par chèque à l'ordre de UGOLF IDF, courrier à adresser au golf – 6 avenue du golf 91250 Saint-Germain-Lès-Corbeil.
- La liste définitive des joueurs participants est publiée le mercredi 30 avril à 10h00 soit 10 jours avant l'épreuve.
- En cas de scratches après la date de clôture, une liste d'attente sera établie.

Article 9 : FORFAIT

- Le joueur pourra annuler sa participation jusqu'au **lundi 5 mai à minuit**. Dans cette hypothèse, les frais d'inscription ne seront pas encaissés.
- En cas d'annulation de participation au-delà de ce délai, les frais d'inscription restent dus, sauf motif justifié par des circonstances exceptionnelles (accident, maladie avec ordonnance, décès d'un proche...) soumis à l'approbation du Comité de l'Epreuve.
- L'inscription ne sera prise en compte qu'après la réception du règlement avant la date de clôture.
- En cas d'annulation par décision fédérale, les frais d'inscriptions ne seront pas encaissés.

Article 10 : LIMITATION

- Le nombre total d'inscriptions ne pourra dépasser **144 joueurs** (dont 39 dames, 15 pros et 14 Wild cards).
- Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 114 messieurs = 11 et 10% de 42 dames = 4). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Sauf pour les Grands Prix Elites, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

Article 11 : CERTIFICAT MEDICAL

Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grand Prix antérieurs

- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Article 12 : DEPARTAGE

- En cas d'égalité pour la 1^{ère} place à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off en trou par trou.
- Pour les autres places, il sera fait référence au classement informatique (RMS)

Article 13 : PRIX

- Série Messieurs : les trois premiers, brut seront primés.
- Série Dames : les deux premières, brut seront primées.

Article 14 : REMISE DE PRIX

- Dimanche 11 mai 2025 au Club House, à l'issue du dernier tour, selon protocole sanitaire en vigueur.

Article 16 : COMITE DE L'EPREUVE

- La composition du comité de l'épreuve sera affichée sur le panneau officiel avant le 1er tour.